

# CONSOMMATION BAR VILLAGE DES VOILES 2024

Pour consommer au Bar du Village des Voiles, il faut avoir un BRACELET électronique.



## 1-Vous pouvez-vous en procurer un dans le Village des Voiles :

- Au point vente de Bracelets en face du bar des Voiles et à l'intérieur du bar.  
Chargement de crédits : par exemple : 10€, 20€, 50€ ou 100 €

## 2- vous pouvez recharger votre bracelet en ligne

- Connectez-vous sur le site des Voiles de Saint-Tropez sur la home page et vous pourrez cliquer sur le lien pour recharger le crédit de votre bracelet.

3-Vous pouvez charger et recharger le Bracelet du montant que vous souhaitez  
REGLEMENT : uniquement par Carte bleue ou Espèce au point Billetterie.

## ATTENTION : Tout Bracelet perdu ne sera pas restitué.

Au dos de la puce électronique, vous avez un CODE personnel que vous pouvez noter en cas de problème. Il n'y aura pas de remboursement sur place !

Seules les personnes qui auront rechargé leur crédit en ligne pourront demander un remboursement, jusqu'au 15 octobre 2024 (cf conditions au verso).

Toutes les sommes non débitées seront reversées à l'association pour l'organisation des voiles de Saint-Tropez  
Bonnes Voiles à tous !

## FAQ

### Comment récupérer mon bracelet ?

Une fois à l'intérieur de l'événement, vous pourrez vous rendre à la billetterie à côté du bar pour récupérer votre bracelet. Un bracelet vous sera remis et vous pourrez le créditer par espèces et carte bancaire. Vous pourrez ensuite créer un compte en utilisant le numéro inscrit sur la carte.

### Est-ce que je peux utiliser cette carte sur tout l'événement ?

Cette carte sera le seul moyen de paiement accepté sur la totalité du site pour les boissons et les petits déjeuners.

### Comment recharger mon compte ?

Pendant l'événement vous pouvez recharger votre carte de deux façons : - avec votre smartphone sur le site internet de l'événement

- à la billetterie présente sur le site

Vous pouvez recharger votre compte autant de fois que vous le souhaitez pendant l'événement.

### Que se passe-t-il si mon bracelet est volé ou perdu ?

Si vous avez créé un compte sur le site Internet de l'événement, vous pourrez demander le blocage de votre carte en vous rendant à la billetterie

Vous pouvez créer un compte après avoir récupéré une carte à la billetterie en saisissant le numéro de la carte. Cette opération d'identification est nécessaire pour permettre le blocage de votre carte. Si vous n'avez pas créé de compte et associé votre carte, le blocage sera impossible.

**Votre bracelet est comme votre portefeuille : si vous le perdez, l'argent stocké dessus sera également perdu.**

### Pourquoi créer un compte ?

En créant un compte, vous pourrez :

- consulter le solde de votre bracelet et l'historique des transactions
- enregistrer votre Carte Bancaire pour un rechargement plus rapide
- bloquer votre bracelet et en obtenir un nouveau en cas de perte ou de vol - recharger pendant l'événement via le site internet

A noter que la création d'un compte en ligne reste optionnelle et peut se faire quand vous le souhaitez.

### Que se passe-t-il avec mon argent après l'événement ?

Il est possible de récupérer l'argent restant sur votre carte après l'événement. Pour cela, connectez-vous à votre compte et vérifiez que votre solde apparaît bien. Vous pourrez alors faire une demande de remboursement avant le 15 octobre 2024 et d'un montant minimal de 5€ et saisir la CB sur laquelle sera crédité l'argent.

Si votre solde n'apparaît pas, vérifiez que votre carte est bien rattachée à votre compte : l'identifiant à 6 lettres doit être indiqué à côté de votre adresse e-mail.

Si vous n'aviez pas créé de compte, vous pourrez le faire en utilisant l'identifiant à 6 lettres présent sur votre carte.

### La création d'un compte est-elle obligatoire ?

Non, vous pouvez recharger votre carte directement à la billetterie. Votre carte reste alors totalement anonyme. Attention : dans ce cas, votre carte ne pourra pas être bloquée en cas de perte ou de vol.

### Est-il possible d'utiliser la carte d'un autre événement ?

Non, il est impossible d'utiliser une autre carte que celle fournie durant l'événement.

### La carte est-elle payante ?

Oui, les frais d'activation de votre carte sont de 1 €.

### Comment connaître le solde de mon bracelet ?

Si vous avez créé un compte, vous pourrez consulter votre solde sur le site Internet de l'événement. Vous pouvez également demander votre solde à la billetterie.

### Ai-je accès à un récapitulatif de mes transactions ?

Oui, vous pouvez accéder au récapitulatif de vos transactions via votre compte sur le site Internet de l'événement.

### Comment prendre soin de mon bracelet ?

Votre bracelet est équipé d'une puce électronique dans laquelle est stocké votre argent. Prenez-en soin pour éviter les désagréments ! Évitez toute exposition à la chaleur ou à une flamme et ne tentez surtout pas de la percer : cela la rendrait immédiatement inopérante.